



LES SYNDICATS DE L'ASNR DENONCENT LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2026 VERSION 49.3

La création de l'ASNR en janvier 2025 découle de la loi du 21 mai 2024, portée dans l'hémicycle par le ministre de l'Industrie de l'époque Roland Lescure.

Nous, organisations syndicales de l'ASNR, attendions que le gouvernement, en décrétant une fusion à marche forcée de deux entités en charge de la gouvernance de la sûreté nucléaire et de la radioprotection, mette les moyens humains et financiers en face des enjeux. Rappelons que les besoins de l'ASNR pour assurer ses missions dans les cinq prochaines années, tels que présentés mi-2025 au gouvernement et à l'OPECST dans un rapport appelé par la loi du 21 mai 2024, avaient déjà été évalués **au plus juste** compte tenu des exigences en matière de rigueur budgétaire. Etaient identifiés, les moyens humains supplémentaires pour répondre au défi de la relance de la filière nucléaire, pour fusionner les réseaux informatiques et numériques, pour engager des nouveaux projets visant à maintenir ses capacités d'excellence dans ses activités d'expertise et de recherche, sans mentionner les travaux immobiliers des bâtiments vétustes ne répondant pas au décret tertiaire...

Ce rapport rédigé par l'ASNR concernant l'évaluation des besoins nécessaires à l'exercice de ses missions a-t-il été classé sans suite ?

Pourtant des promesses avaient été faites !!

M. Roland LESCURE, alors ministre délégué chargé de l'industrie en 2024, avait clamé haut et fort dans l'hémicycle :

« Grâce à cette nouvelle entité, nous nous donnons les moyens de faire face à un défi industriel et énergétique sans précédent » ; « Les crédits de l'ASN et l'IRSN ont été reconduits et seront sanctuarisés »

Le temps des promesses est aujourd'hui révolu : M. Roland LESCURE, aujourd'hui ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique renie ses propres engagements en réduisant le budget de fonctionnement de l'ASNR de 16,5 millions d'euros ! Soit une baisse de plus de 10% !

Et si on nous avait menti ? Sous couvert de relance du nucléaire, la création de l'ASNR ne serait-elle qu'une réforme budgétaire qui ne vise qu'à faire des économies ? Dans cette perspective, quelles seraient les missions tronquées de l'ASNR ?



Face à cette réduction budgétaire sans précédent, l'ASNR n'offre aucune garantie sur sa capacité à **assurer le maintien et la qualité du service** d'inspection, de contrôle, d'expertise et de recherche en sûreté nucléaire et radioprotection. Aucune garantie donnée sur le **financement des moyens techniques et humains** indispensables à l'exercice des missions régaliennes de l'autorité ! Aucune garantie pour assurer le fonctionnement de l'Autorité pour faire face aux enjeux croissants de sécurisation du parc nucléaire !

Force est de constater que le gouvernement n'est pas la hauteur de la loi qu'il a voulu et qu'il a fait passer aux forceps ! **Où sont les parlementaires qui ont voté la loi en promettant de rester attentifs à l'ASNR et aux moyens qui lui seraient alloués dans le contexte de la relance du nucléaire ?**

Aujourd'hui ne restent que des paroles en l'air jetées dans un hémicycle pour faire passer une loi...

Par ailleurs, il a été promis aux personnels de statuts différents une harmonisation par le haut du corpus social, objectif manifestement oublié aussi, avec pour conséquence une confrontation entre les personnels de statuts différents, faute de moyens.

Cette annonce de coupes budgétaire est une nouvelle désillusion pour les personnels et un nouvel accroc dans la confiance que peut avoir le citoyen envers les moyens donnés à la nouvelle organisation de la gouvernance de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France.

Une des raisons de la création de l'ASNR comme Autorité Administrative Indépendante était de lui donner toute la force nécessaire pour exercer ses missions, notamment en s'affranchissant de ministères de tutelles, avec des contacts directs au plus haut de l'Etat. Force est de constater que cela ne suffit pas ! Sans une mobilisation plus forte et visible de notre administration, cette baisse pourrait se confirmer en 2027 et mettre en danger l'exercice des activités de l'ASNR.

Au moment de prendre son envol, l'ASNR se voit couper les ailes !

Nous, organisations syndicales de l'ASNR, refusons ce budget qui met en danger l'exercice de nos missions !

CONTACTS PRESSE :

Philippe Bourachot – DSC CGT ASNR – 06.84.56.66.23

Tatiana Taurines – DSC CFDT ASNR – 06.21.86.18.47

Julie Briard – CFE-CGC ASNR – 06.89.21.14.13

Kalilou Thiam – UNSP FO ASNR – 06.89.89.93.94